

Commune

de

EINVILLE-AU-JARD
54370



ARRETE MUNICIPAL n° 139/2026

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-6 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Commune d'EINVILLE-AU-JARD,

En raison de la réfection des enrobés de la RD 914, il y a lieu de
réglementer la circulation dans la Grande Rue,

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits les jeudi et vendredi 22 et 23 octobre 2026 dans la Grande Rue de l'accès à la Place de la Fontaine (à hauteur du n° 24 ter) à l'intersection avec la RD 2N (route de Maixe). La route sera barrée ces 2 jours de 07h00 à 18h00.

Aucun stationnement ne sera possible à compter de mercredi 21 octobre 2026 sur l'emprise du chantier. Les riverains sont invités à prendre leurs dispositions.

L'accès pour les riverains sera autorisé le jeudi 22 octobre 2026 à compter de 18h00 jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 à 07h00.

Des déviations seront installées pour rejoindre ou contourner Einville-au-Jard :

- **Côté RD 914 – Lunéville**

Déviation par la RD 2N et accès à Einville centre par la rue Karquel et rue du Château.

L'accès au garage « Sânon Evolution » sera possible par la voie utilisée par les véhicules desservant le chantier (RD 914).

- **RD 914 – côté Valhey**

Les automobilistes seront invités à utiliser la RD 160 pour se rendre à Lunéville. L'accès à la Place de la Fontaine se fera par les rues Karquel et du Château.

La sortie de la Place de la Fontaine en direction de Valhey – Château Salins sera possible.

- **Rue Aristide Briand – rue du Canal**

La circulation sera interdite (sauf riverains) à hauteur de l'intersection avec la rue du Canal dans la direction de la RD 914. La sortie sur RD 914 sera impossible.

La rue du Canal sera interdite (sauf riverains) en direction de la Place de la Gare. La sortie sur cette place sera impossible. Le sens interdit sera provisoirement supprimé.

Transports exceptionnels

La traversée d'Einville-au-Jard sera interdite aux transports exceptionnels le jeudi 22 octobre 2026 de 07h00 à 18h00 et le vendredi 23 octobre 2026 de 07h00 à 18h00 également. Les convois exceptionnels sont invités à se stationner pendant la durée de l'interdiction sur les parkings situés en amont (annexe 4 – 3 pages).

Information

Des panneaux d'information relatifs aux travaux seront positionnés à compter du 15/10/2026 selon le document « annexe 1 ».

Des panneaux « route barrée », « accès », « déviation » et autres seront mis en place par l'entreprise ou la DITAM suivant les annexes 2 (12 pages) et 3 (3 pages).

ARTICLE 2

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Adresse : 5 rue Karquel - 54370 EINVILLE-AU-JARD

Téléphone : 03 83 72 92 01 – Courriel : contact.mairie@einville-au-jard.fr – Site : einville-au-jard.fr

ARTICLE 4

Monsieur le Maire de la Commune d'EINVILLE-AU-JARD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunéville, les services de la DITAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté est adressé à la DITAM, à Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie Lunéville et Einville-au-Jard et au Centre de secours principal de LUNEVILLE.

A Einville-au-Jard, le 08 octobre 2026

Le Maire,

Michel VOGIN



Panneau d'information à poser le 15/10/2026 est retiré le 23/10/2026 :



Positionnement approximatif en fonction de l'encombrement du terrain.

Travaux prévus le 22 et 23 octobre 2026

Plan exploitation de déviation RD914

Travaux : de rabotage et enrobé

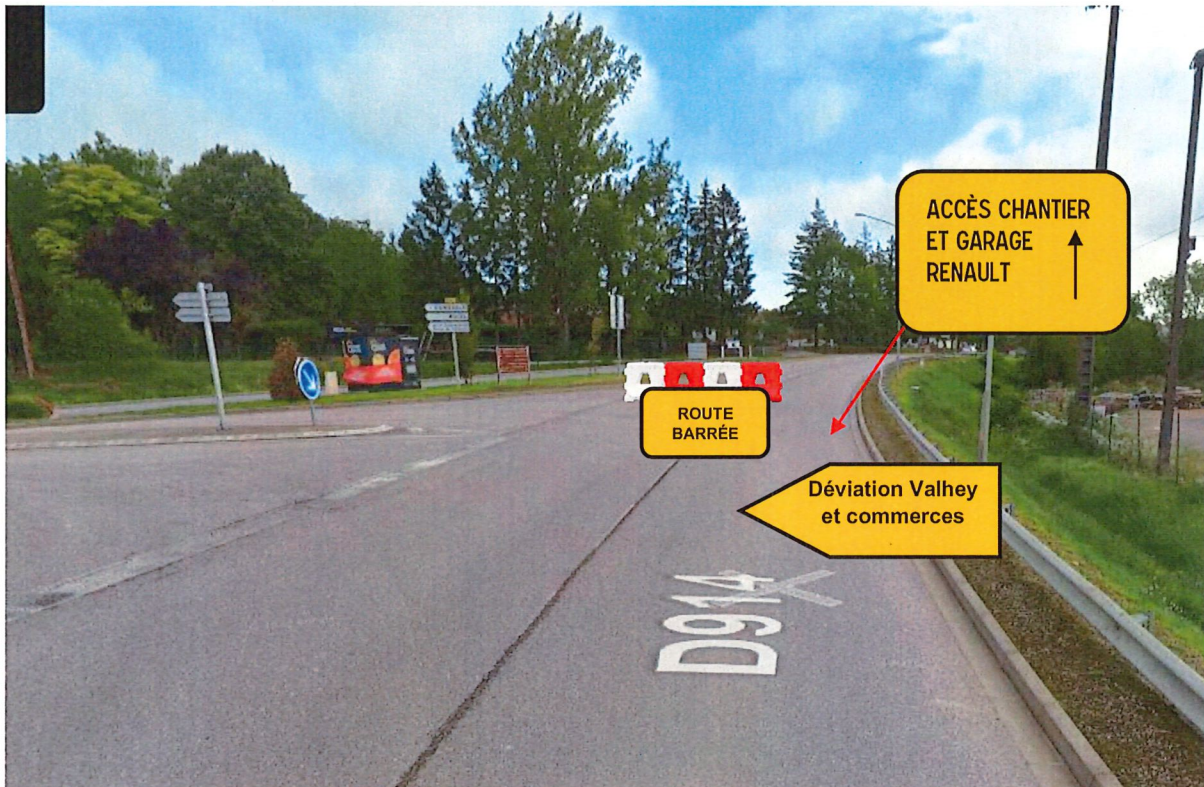
Fermeture de la circulation à 7h00 et ouverture le soir vers 18h00.

Partie centre-ville :

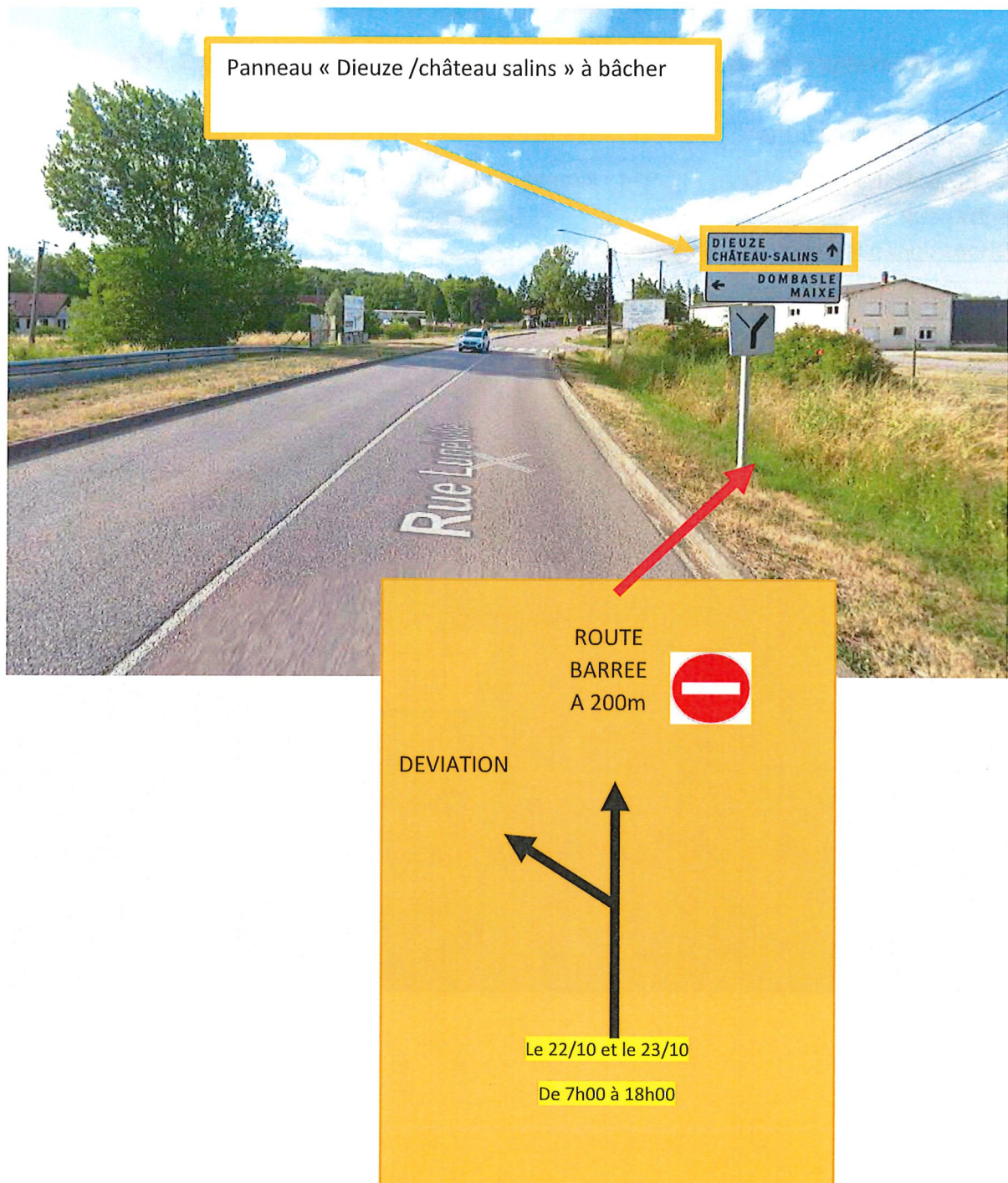
1 : RD 914 : Carrefour RD 2n / RD914 : Panneau de position et K16 : **Mise en place par entreprise**

Dispositions particulières en centre-ville :

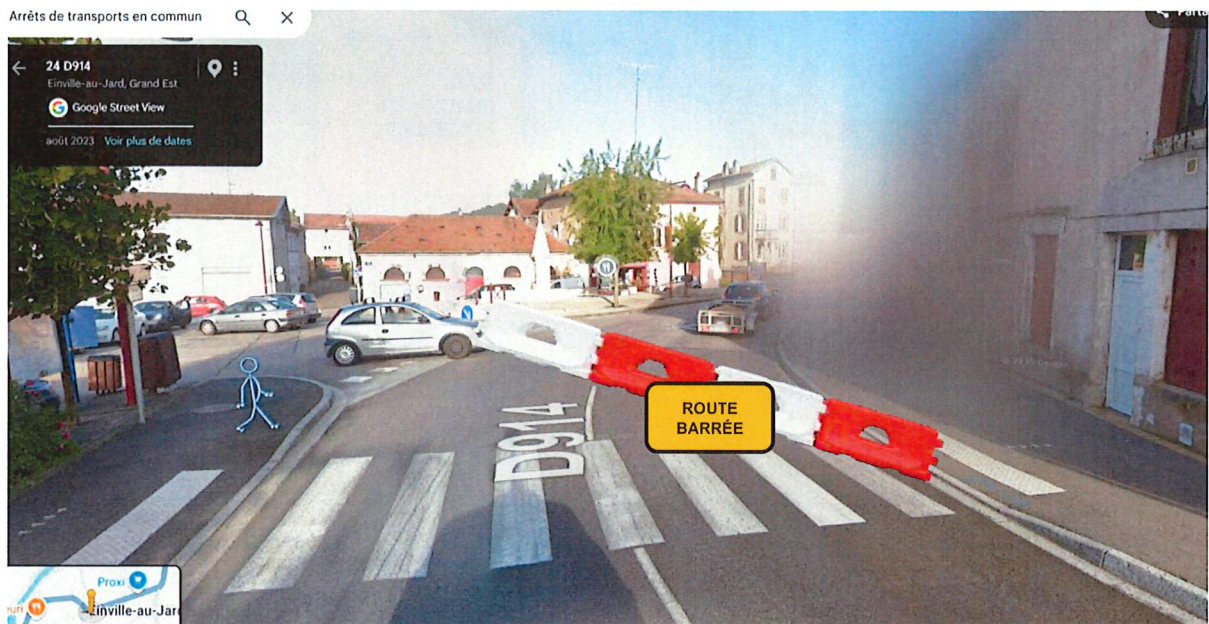
Panneau spéciale pour le garage RENAULT pour permettre l'accès via le sud de Einville :



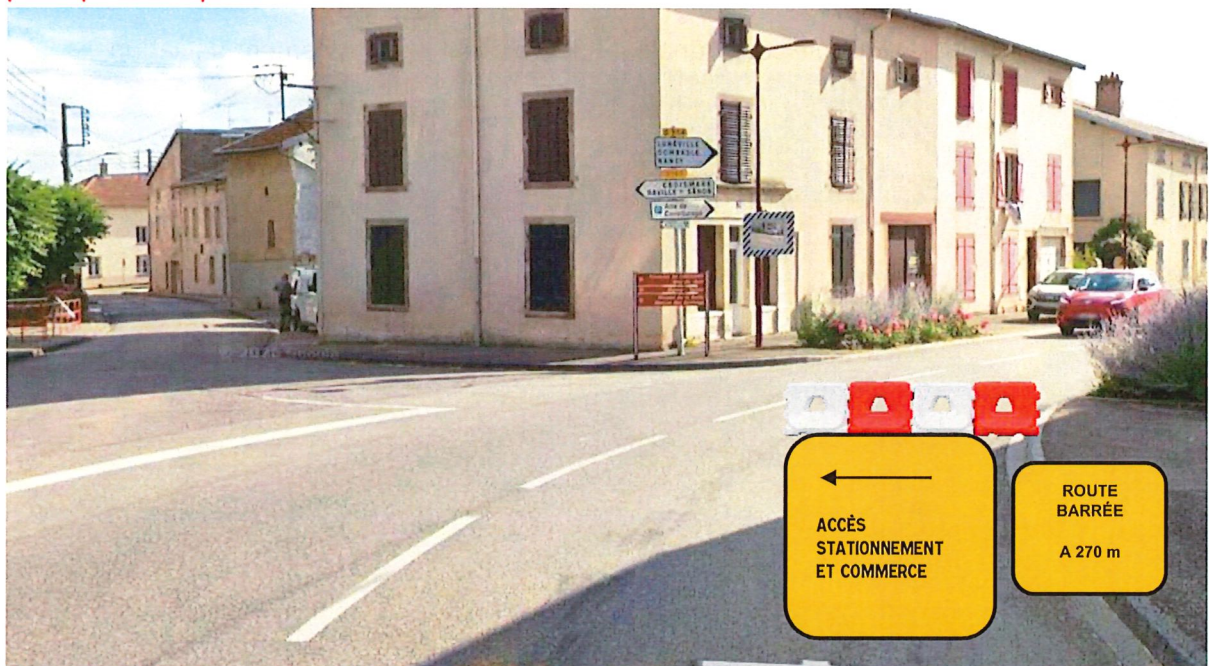
2 : RD 914 : Présignalisation : en provenance de Lunéville



3 : RD914 : carrefour RD914 et VC « Place de la fontaine » : signalisation de signalisation de position (pleine largeur) : **Mise en place par entreprise**



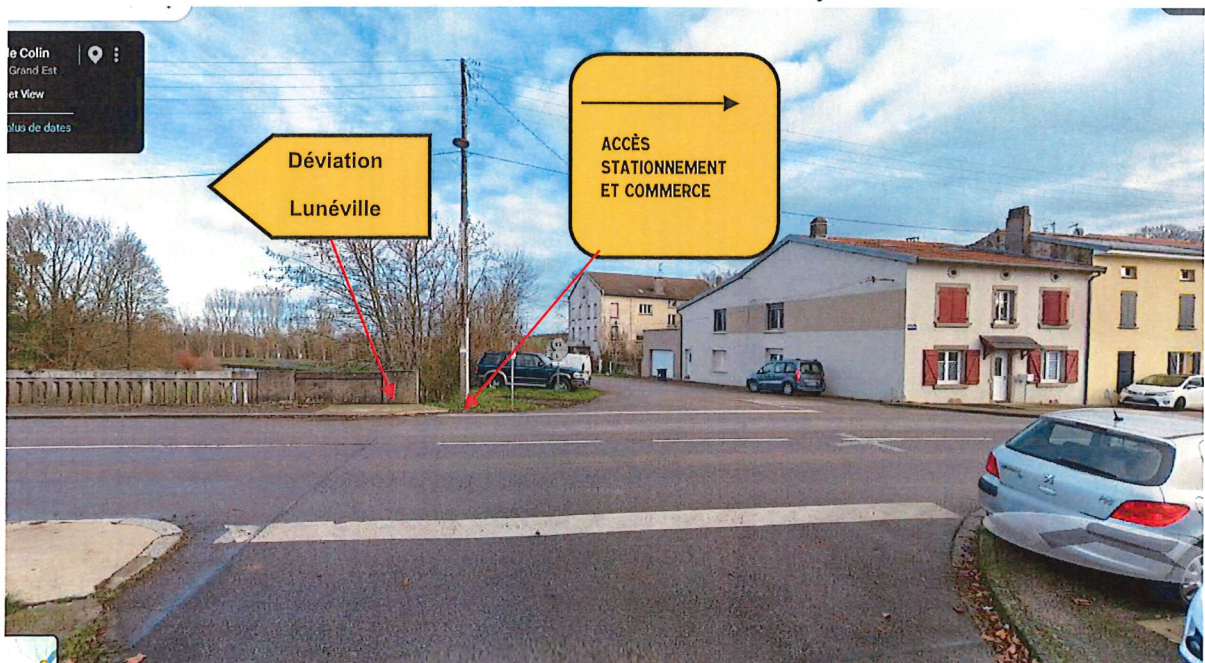
4 : RD914 : Carrefour RD 160 / RD914 : Panneau de position et K16 (1/2 chaussée) : **Mise en place par entreprise**



5 : RD160 : Carrefour avec voie communale « Rue Karquel » : jalonnement déviation



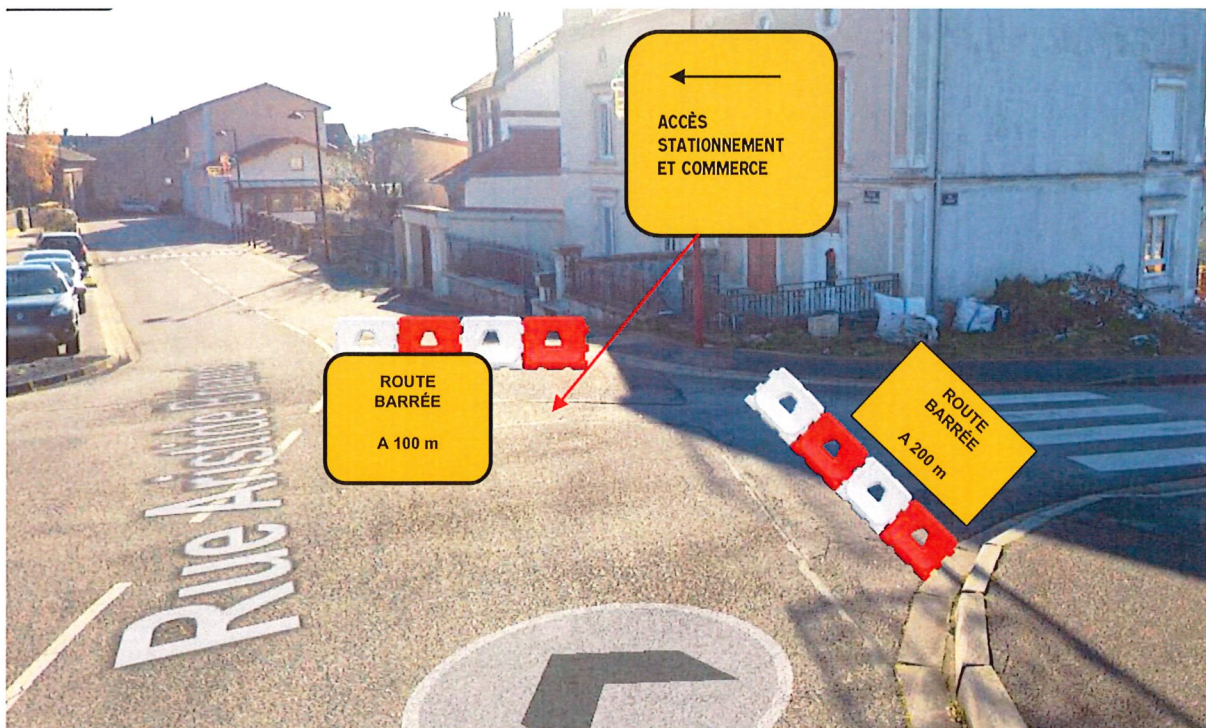
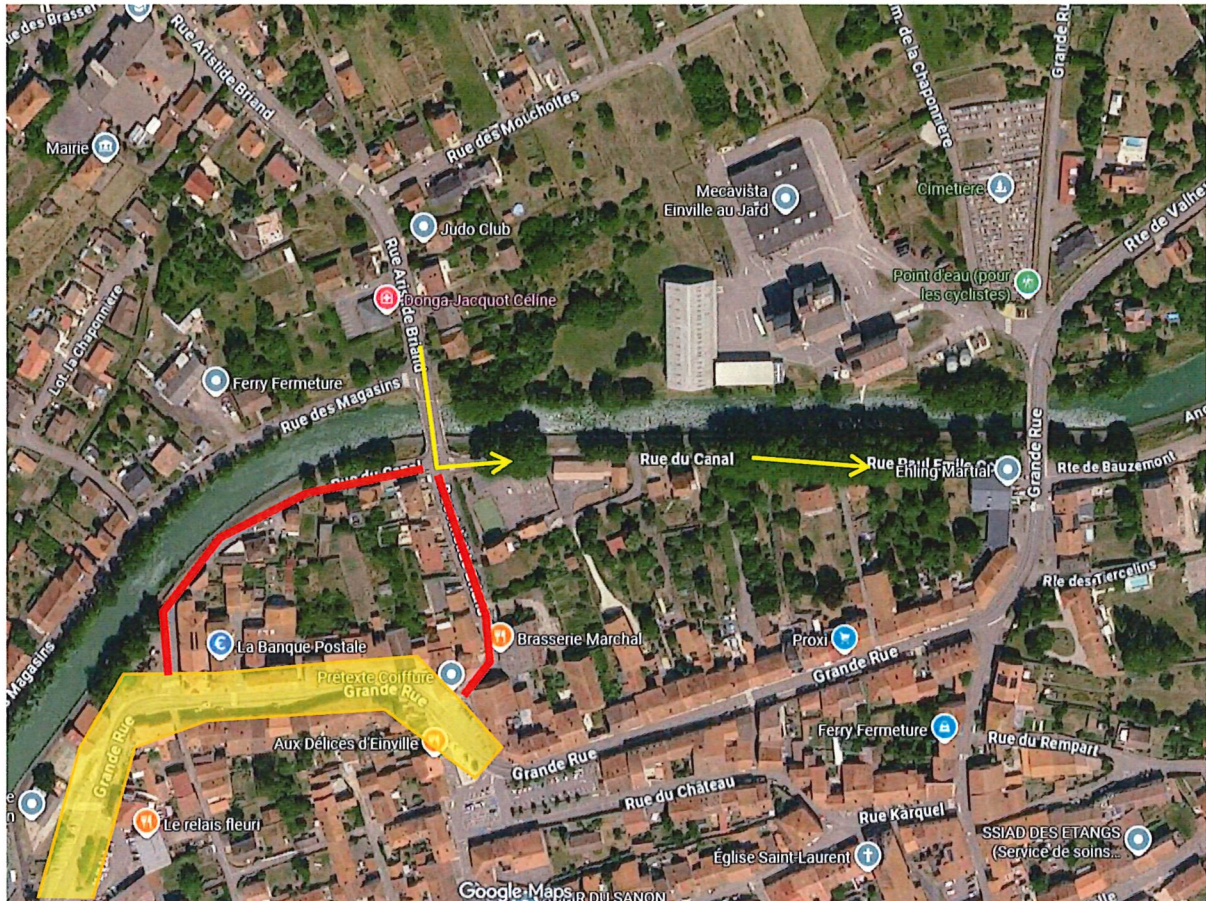
6 : RD914 c : Carrefour avec voie communale « Rue du canal » : jalonnement déviation



Travaux prévus le 22 et 23 octobre 2026

7 : VC « Rue du Canal » carrefour avec voie communale « Rue Aristide Briand » : jalonement
déviation : **Mise en place par entreprise**

Accès commerces (coiffeur, boulangerie, poste) : **zone Nord**

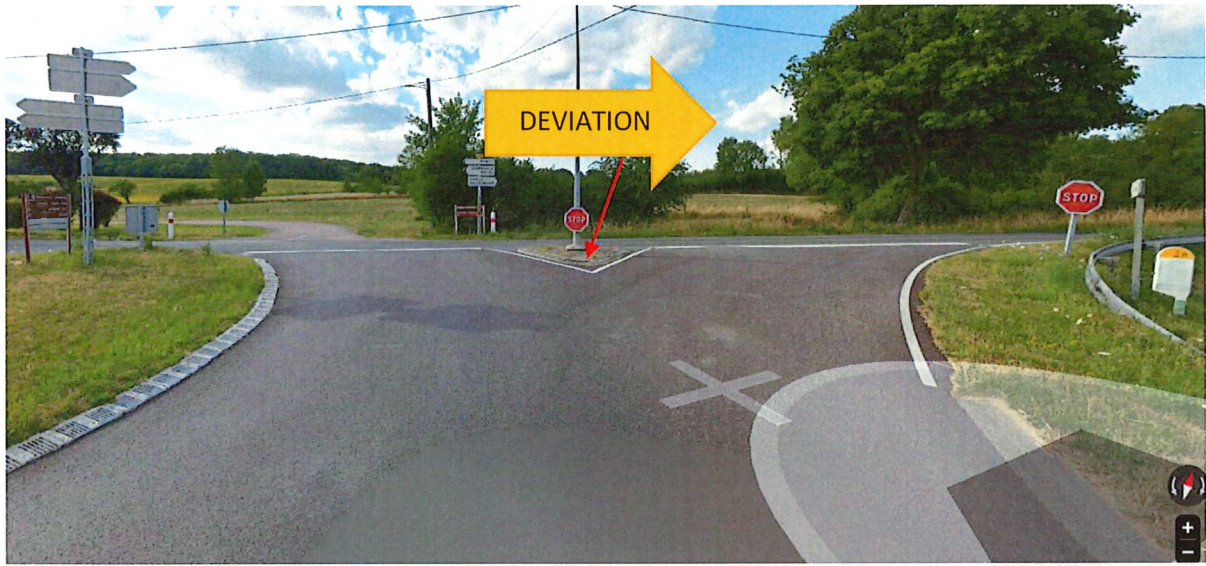


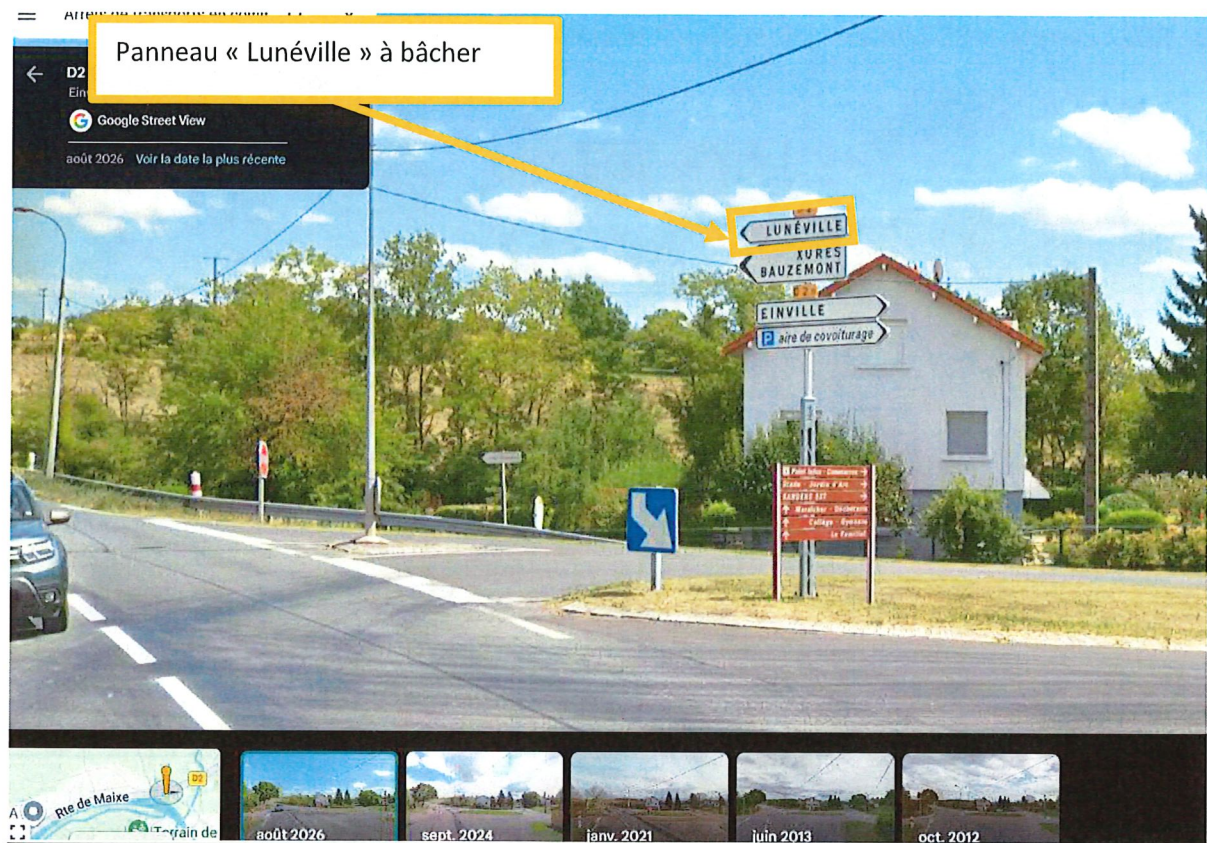
8 : VC « Rue du Canal » carrefour avec place de la Gare : bâchage : **Mise en place par entreprise**



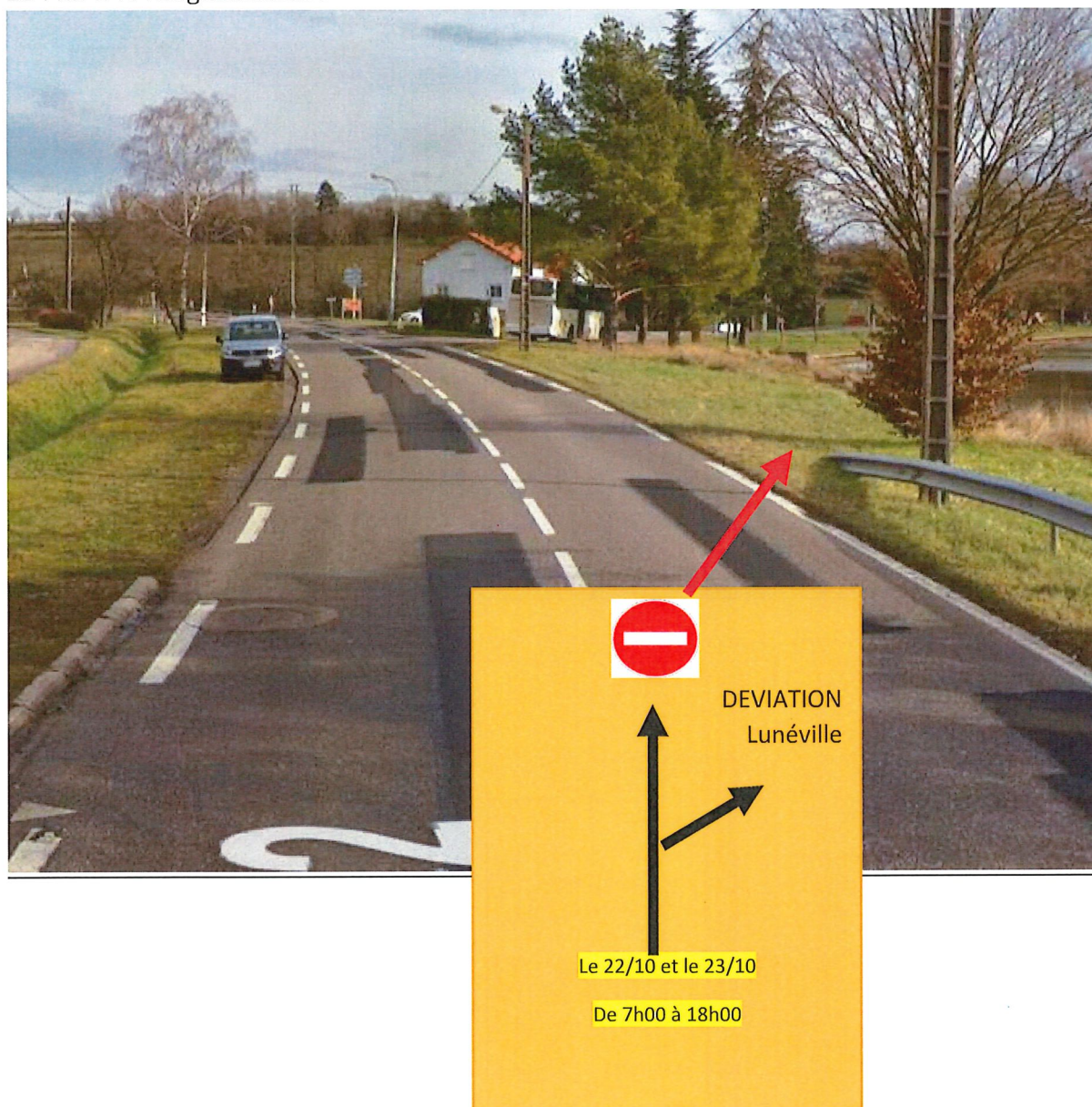
Partie Grande-maille :

9 : RD2 : carrefour RD2/RD2n : jalonnement déviation et bâchage





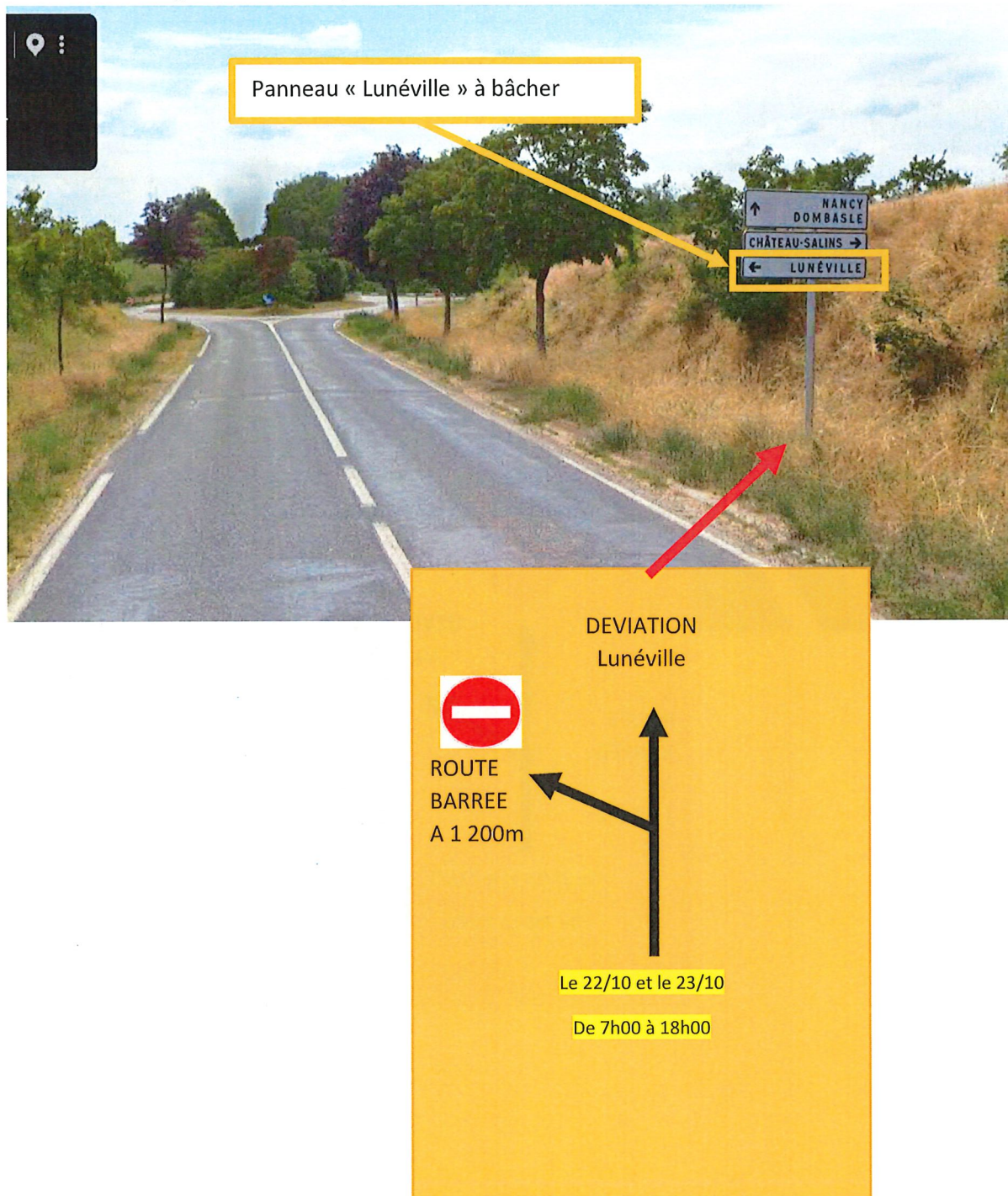
10 : RD 2 : Présignalisation :



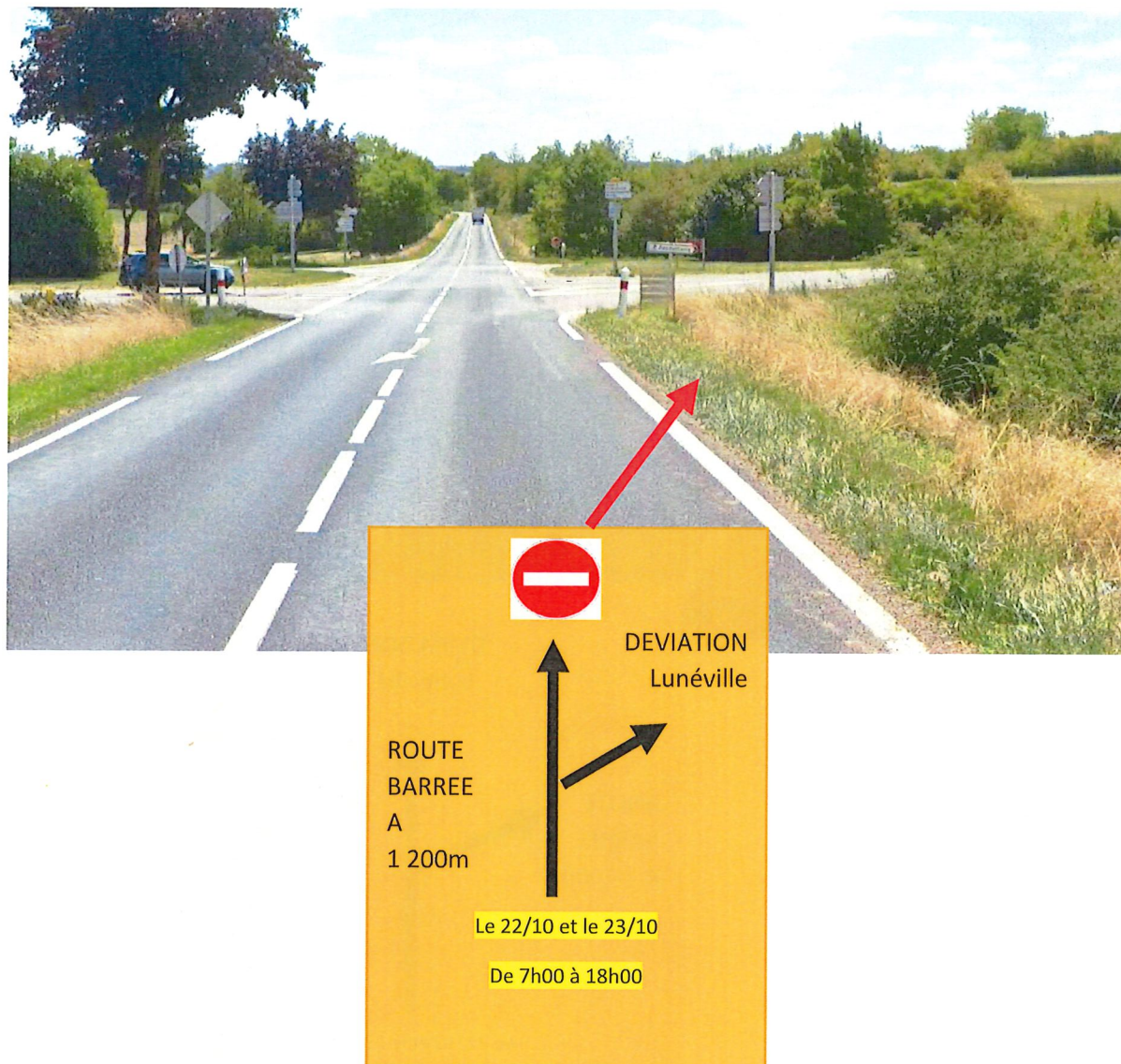
11 : RD2 : carrefour RD914/RD2 : jalonnement déviation



12 : RD 2 : Présignalisation : en provenance de Bazemont



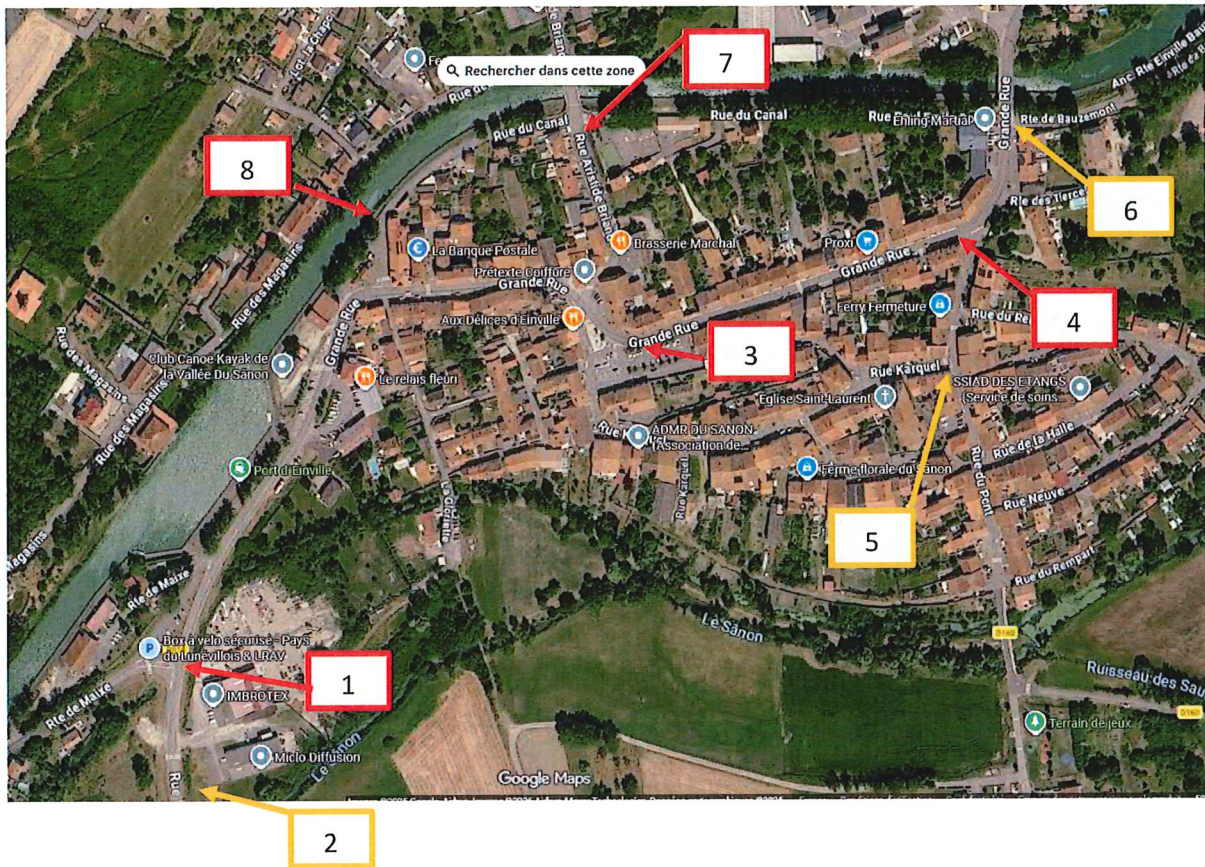
13 : RD 914 : Présignalisation : en provenance de Valhey



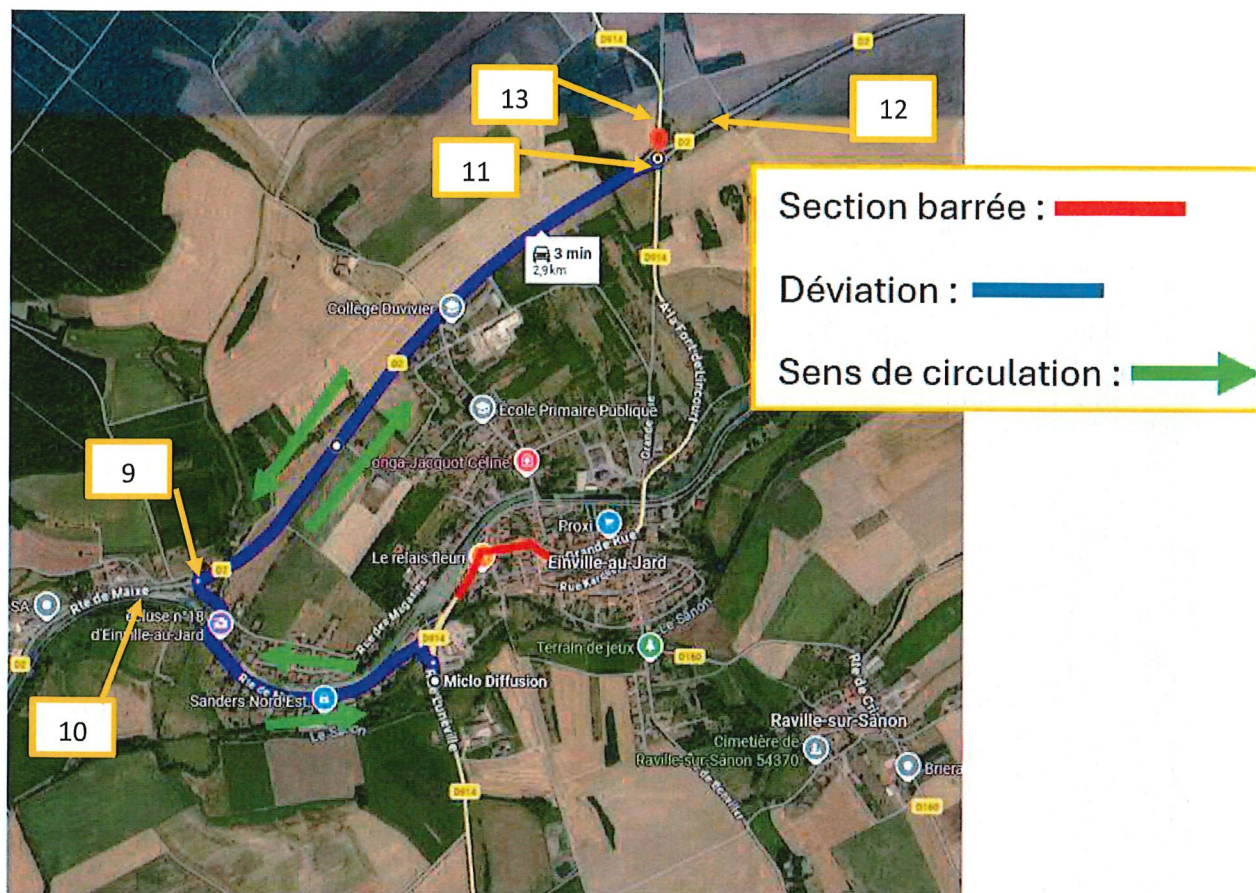
Plan de déviation RD914 : travaux d'enrobé sur la RD914 dans Einville au Jard

Le 22 et 23 octobre 2026

Zoom centre-ville :

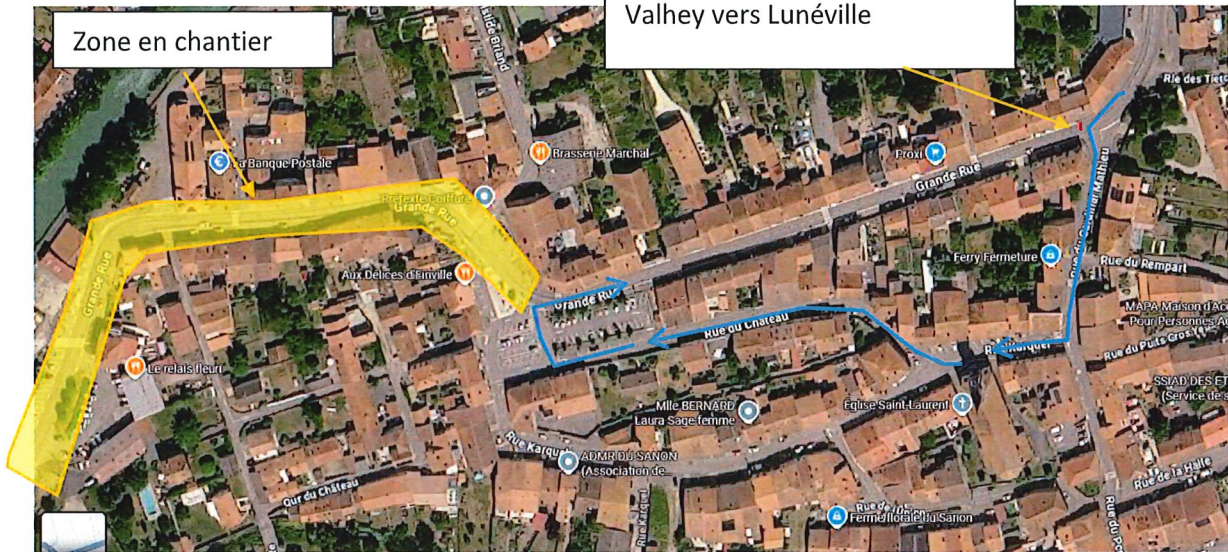


En rouge les emplacements qui seront mis en place par l'entreprise.



En rouge les emplacements qui seront mis en place par l'entreprise.

Chaussée coupée dans le sens
Valhey vers Lunéville

[illegible]

Travaux Einville RD914 : Gestion Transports exceptionnelle

Jeudi 22 et vendredi 23 octobre

Déroulé :

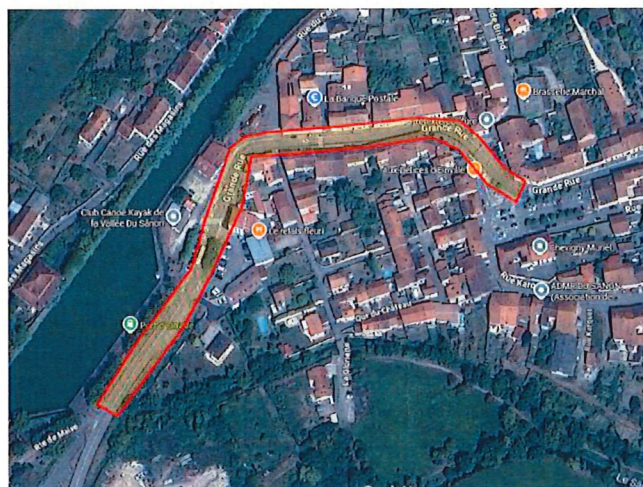
22 octobre : Rabotages

23 octobre : Enrobé

Fermeture de la section de 7h00 à 18h00.

Zone en chantier :

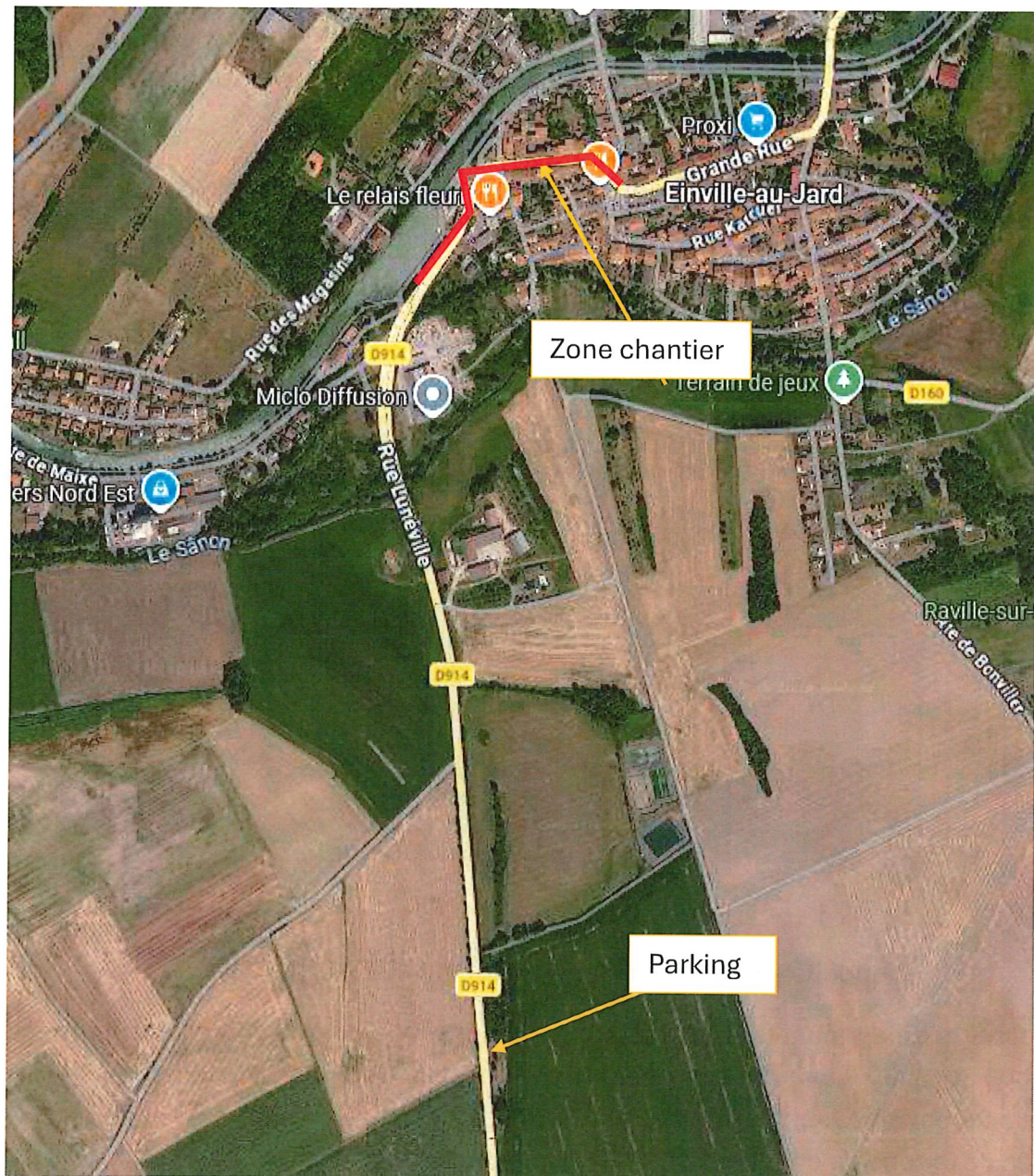
RD914 du PR 13+550 au PR 13+970 : Einville-au-Jard (Grande-Rue)



Dispositions particulières Transport EXCEPTIONNEL :

Les transports exceptionnels ne pourront pas passer sur la zone du chantier en journée entre 7h00 et 18h00. La section étant ouverte la nuit, les entreprises de transport sont invitées à reconnaître leur itinéraire et à prévoir de s'arrêter aux parkings en amont de la traversée de la zone de chantier. La RD914 sera réouverte de nuit.

Parking sud :



Le parking sud se trouvent à 1 000 m de la zone du chantier et mesure 50 m de long ce qui permet le stockage d'au moins un convoi.

Parking Nord :



Le parking nord se trouve à 5 200 m de la zone du chantier et mesure 45 m de long ce qui permet le stockage d'au moins un convoi.

